



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 25311

Numéro SIREN : 501 396 246

Nom ou dénomination : 320 SOCCIA

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2017 sous le numéro de dépôt 36328

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 07-06-2017

N° DE DEPOT : 036328

N° GESTION : 2007B25311

N° SIREN : 501396246

DENOMINATION : 320 SOCCIA

ADRESSE : 30 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS

MILLESIME : 2016

320 SOCCIA

Société par Actions Simplifiée

30, avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

320 SOCCIA

Société par Actions Simplifiée
30, avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 320 SOCCIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Charlotte VANDEPUTTE

SAS 320 SOCCIA

C O M P T E S A U

31/12/2016

320 SOCCIA

SAS

30 avenue Pierre Mendès France

75013 PARIS

RCS Paris B 501 396 246

BILAN AU 31/12/2016

ACTIF	31/12/2016			PASSIF	31/12/2015	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net		Net	Net
Capital souscrit non appelé			0,00	CAPITAUX PROPRES		37 000,00
Immobilisations				Capital (dont versés 37.000)	-	(4 394,34)
				Report à nouveau		0,00
				Résultat de l'exercice		0,00
Total I	0,00	0,00	0,00	Total I	P1	32 605,66
ACTIF CIRCULANT				DETTES		23 745 252,24
Créances				Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	20 201 560,82	23 279,90
Clients et comptes rattachés			0,00	Dettes fournisseurs	23 025,25	5 063,00
Créance VORP	0,00		20 124 482,55	Dettes fiscales et sociales	5 081,00	
Autres créances	20 124 482,55		102 250,27			
	102 250,27					
Disponibilités			35 519,91			
Compte courant ordinaire Natixis	35 519,91					
TOTAL II	20 262 252,73		20 262 252,73	TOTAL II	P2	23 773 595,14
TOTAL GENERAL (I à II)	20 262 252,73	0,00	20 262 252,73	TOTAL GENERAL (I à II)		23 806 200,80

0,00

0,00

320 SOCCIA
SAS
30 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
RCS Paris B 501 396 246

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2016

Intitulés	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (I)	R1	24 000,00	24 000,00
Prestations de services		24 000,00	24 000,00
Autres produits		0,00	0,00
Charges d'exploitation (II)	R2	(24 000,00)	(24 000,00)
Autres achats et charges externes		(23 664,00)	(23 664,00)
Impôts, taxes et versements assimilés		(336,00)	(336,00)
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		0,00	0,00
Produits financiers (III)		557 404,61	706 076,74
Revenus des créances VCRP		557 404,61	706 076,74
Charges financières (IV)		(557 404,61)	-706 076,74
Intérêts des emprunts		(557 404,61)	-706 076,74
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	R3	0,00	0,00
Produits exceptionnels (V)		0,00	0,00
Charges exceptionnelles (VI)		0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	R4	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	R5	0,00	0,00
BENEFICE OU PERTE		0,00	0,00

ANNEXE DES COMPTES AU 31/12/2016

I PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

I - PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes sont établis conformément aux principes comptables généralement admis, et au plan comptable général (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 du Comité de la réglementation comptable), dans sa version applicable à l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- La méthode de base retenue pour l'inscription des actifs en comptabilité est la méthode du coût historique.
 - Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont exprimés en euros.
 - Les créances sont inventoriables pour leur valeur actuelle correspondant à leur valeur probable de recouvrement.
- Lorsque la valeur d'inventaire d'une créance s'avère inférieure à sa valeur d'entrée, une dépréciation est dotée.

Comparabilité des comptes :

- les comptes de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

II - AUTRES INFORMATIONS

II-1 Personnel :

320 SOCCIA n'emploie pas de personnel salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

II-3 Evénements de l'exercice :

L'activité de la société s'est poursuivie normalement au cours de l'exercice 2016.

II-2 Société Consolidante :

La société, bien que contrôlée par NATIXIS, n'est pas consolidée.

Note A1

Actif circulant

	31/12/2016	31/12/2015
Créances	20 226 732,82	23 782 424,24
Créances clients et comptes rattachés	0,00	28 800,00
Créances avec clause de réserve de propriété	20 124 482,55	23 645 874,99
Autres créances	102 250,27	107 749,25
Autres créances - avoirs non encore reçus	0,00	0,00
Disponibilités	35 519,91	23 776,56
Compte courant NATIXIS	35 519,91	23 776,56

Note P1

Capitaux propres

	31/12/2015	Augmentation de capital	Affectation du résultat N-1 (1)	Résultat de l'exercice	31/12/2016
Capital souscrit, appelé	37 000,00				37 000,00
Capital souscrit, non appelé	0,00				0,00
Report à nouveau	(4 394,34)		0,00		(4 394,34)
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	0,00	0,00
Capitaux propres	32 605,66	0,00	0,00	0,00	32 605,66
(1) AG du 15/04/2016					

	31/12/2016		31/12/2015	
Capital souscrit, appelé, versé	-		-	
Capital souscrit, non appelé	37 000,00		37 000,00	
Nombre de parts de	3 700	100,00%	3 700	100,00%
Nominal par part	10,00		10,00	
Détenues par :				
Natixis	3 699	99,97%	3 699	99,97%
Invest Delta	1	0,03%	1	0,00%

Note P2

Dettes

	31/12/2016	31/12/2015
<u>Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit</u>	<u>20 201 560,82</u>	<u>23 745 252,24</u>
Emprunt Natixis	20 124 482,55	23 645 874,99
Emprunt Natixis intérêts courus non échus	77 078,27	99 377,25
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>23 025,25</u>	<u>23 279,90</u>
Fournisseurs	16 586,79	16 800,00
Fournisseurs factures non parvenues (honoraires CAC+CACEIS)	6 438,46	6 479,90
<u>Autres dettes</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	<u>5 061,00</u>	<u>5 063,00</u>
TVA collectée	4 800,00	4 800,00
CET	261,00	263,00
Total	20 229 647,07	23 773 595,14
Durées résiduelles :		
< 1 an	3 753 646,88	3 649 112,57
de 1 an à 5 ans	15 933 579,71	15 387 927,69
> 5 ans	542 420,48	4 736 554,88

Note R1

Produits d'exploitation

	31/12/2016	31/12/2015
<u>Prestations de services</u>	<u>24 000,00</u>	<u>24 000,00</u>
Commissions	24 000,00	24 000,00
<u>Autres produits</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Total	24 000,00	24 000,00

Note R2**Charges d'exploitation**

	31/12/2016	31/12/2015
<u>Autres achats et charges externes</u>	<u>(23 664,00)</u>	<u>(23 664,00)</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	(4 672,28)	(4 057,62)
Frais de gestion Natixis	213,21	(794,50)
Rémunération intermédiaire	0,00	0,00
CACEIS	(2 014,50)	(1 893,37)
Annonces et insertions	(390,43)	(118,51)
NTF	(16 800,00)	(16 800,00)
Services bancaires	0,00	0,00
Charges diverses	0,00	0,00
<u>Impôts et taxes et versements assimilés</u>	<u>(336,00)</u>	<u>(336,00)</u>
CET	(336,00)	(336,00)
Total	(24 000,00)	(24 000,00)

Note R3**Résultat financier**

	31/12/2016	31/12/2015
<u>Produits financiers</u>	<u>557 404,61</u>	<u>706 076,74</u>
Revenus des créances diverses	557 404,61	706 076,74
<u>Charges financières</u>	<u>(557 404,61)</u>	<u>(706 076,74)</u>
Intérêts d'emprunts	(557 404,61)	(706 076,74)
	0,00	0,00

Note R4**Produits et charges exceptionnels**

	31/12/2016	31/12/2015
<u>Produits exceptionnels</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
	0,00	0,00
<u>Charges exceptionnelles</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
	0,00	0,00
	0,00	0,00

Note R5**Impôts sur les bénéfices**

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat comptable	0,00	0,00
Différences permanentes		
Différences temporaires		
Déficits antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice		
Résultat fiscal	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00
Positions fiscales		
Déficits reportables	4 394,00	4 394,00
Autres différences temporaires	4 394,00	4 394,00



320 SOCCIA

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 €
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris
501 396 246 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 4 MAI 2017

Le quatre mai deux mille dix-sept à 11 heures 15, les associées de la société 320 SOCCIA se sont réunies en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation du Président suivant lettres adressées le 28 avril 2017.

Sont présents :

- Natixis, représentée par Mme Florence Brieu, titulaire de 3 699 actions
- Invest Delta, représentée par M. Jean-Marc Raynaud, titulaire d'1 action

Les deux associées présentes représentant la totalité des actions composant le capital de la société, il n'a pas été établi de feuille de présence.

Le cabinet Deloitte et Associés, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 28 avril 2017, est absent et excusé.

M. Thibault Lantoine préside la séance en sa qualité de Président.

Mme Vanina Brugiotti est désignée comme secrétaire.

L'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associées :

- les statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées aux associées,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée générale.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion établi par le président ;
2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Examen et Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice ;
5. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
6. Pouvoirs.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée générale du rapport de gestion établi par le Président, puis des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat nul.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice 2016 étant nul aucune affectation de celui-ci ne peut être effectuée.

L'assemblée générale prend acte que la société n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, en approuve les conclusions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original pour certifier conformes tous actes, pouvoirs et les copies des présentes qui seront déposés, notamment au greffe du tribunal de commerce de Paris pour effectuer toutes démarches et formalités relatives au registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées, le Président et la secrétaire.

La secrétaire,
Vanina Brugiotti



Natixis,
représentée par
Florence Brieu



Le Président,
Thibault Lantoin



Invest Delta,
représentée par
Jean-Marc Raynaud



FACE ANNULÉE